



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité, de la justice
et du sport DSJS**
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsjs

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 8 janvier 2024

Promotion de l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme

—

Programme d'intégration cantonal 2024 à 2027 (PIC 3)

Résumé

Table des matières

1. Introduction	2
2. Changements et défis du PIC 3	2
3. Les sept domaines du PIC 3 sous la loupe	2
3.1. Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil	2
3.2. Langue	3
3.3. Aptitude à la formation et employabilité	3
3.4. Petite enfance	4
3.5. Vivre ensemble et participation	4
3.6. Gestion de la diversité et protection contre les discriminations	4
3.7. Interprétariat	5
4. Finances	5
5. Conclusion	5

—

1. Introduction

Les principes de la politique suisse d'intégration et de prévention du racisme s'articulent autour des objectifs suivants : encourager l'équité des chances et la participation ; solliciter la responsabilité individuelle ; exploiter les potentiels ; reconnaître la diversité et encourager la cohésion sociale.

Depuis 2014, les cantons mettent en œuvre la politique d'intégration des migrant-e-s et de prévention du racisme par le biais de Programmes d'intégration cantonaux PIC – qui durent en principe 4 ans. A Fribourg, la réalisation des PIC est confié au Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR (DSJS) et au Service de l'action sociale SASoc (DSAS). Le PIC 3 fribourgeois – résumé dans ce document – est le 4^e du nom. Il se base notamment sur les restitutions de deux matinées de réflexion qui ont réuni en novembre 2022 des représentant-e-s d'associations, de communes, d'institutions et de services de l'Etat.

Promouvoir l'intégration dans la société et garantir la non-discrimination sont en premier lieu les tâches des structures dites ordinaires¹. L'intégration spécifique – via les PIC – est subsidiaire et intervient pour combler les lacunes existantes et contribuer à l'accessibilité et l'équité des offres. Pour la mise en œuvre des PIC via des mesures concrètes, l'Etat s'appuie sur une variété de partenaires (communes, associations, instances étatiques, milieux économiques, etc.).

2. Changements et défis du PIC 3

Les changements et défis résultant de la mise en œuvre du PIC 3 se résument comme suit :

- > L'Agenda Intégration Suisse AIS – lié au domaine de l'asile et des réfugiés – fait désormais partie intégrante du PIC. A noter que le programme « S » est mené hors PIC.
- > L'architecture des PIC de 2014 à 2023 – sous forme de trois piliers – est remplacée par une logique de publics cibles. Les nouvelles dénominations des domaines PIC sont : « Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil » ; « Langue » ; « Aptitude à la formation et employabilité » ; « Petite enfance » ; « Vivre-ensemble et participation » ; « Gestion de la diversité et protection contre la discrimination » ; « Interprétariat ».
- > Un focus est placé sur les collaborations accrues avec les structures ordinaires.
- > Les subventions fédérales baissent et ne prennent pas en compte le bilinguisme fribourgeois.
- > Les exigences en matière de résultats quantifiable et d'assurance-qualité se complexifient.
- > Le domaine de l'asile et des réfugié-e-s s'annonce très fluctuant.

3. Les sept domaines du PIC 3 sous la loupe

3.1. Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

Accueillir, informer, conseiller, orienter et rendre accessible : ces cinq actions constituent le fondement de ce domaine qui a pour public cible les nouveaux habitant-e-s du canton de Fribourg. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > stimuler la coordination avec les communes, premiers partenaires dans ce domaine ;
- > sensibiliser la population en général sur les questions de migration, d'intégration et de lutte contre les discriminations ;
- > renforcer, coordonner, mettre en commun et diversifier l'information – dispensée aux personnes issues de la migration – relative à la gestion du quotidien, les droits et les devoirs.

¹ Il s'agit des structures qui s'adressent à toutes personnes, indépendamment de leur origine. P.ex. l'école, les hôpitaux, la police.

Orientations prévues :

1. Développement d'un concept d'accueil pour les communes (en s'appuyant sur les districts).
2. Enrichissement du réseau de soutien de conseil en intégration (individuel et collectif).
3. Adaptation et optimisation des outils d'information (p. ex. brochures, langage simplifié, site internet, réseaux sociaux, FAQ).
4. Décloisonnement des différents publics cibles du PIC (asile et non-asile).

3.2. Langue

Acquérir ou renforcer des compétences en langues locales et valoriser le plurilinguisme constituent des étapes-clés du processus d'intégration. Le dispositif du domaine met l'accent sur un apprentissage accessible, diversifié, de qualité, contextualisé et adapté aux besoins des personnes adultes issues de la migration. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > stabiliser l'offre existante et sa qualité ;
- > coordonner le dispositif d'apprentissage langagier avec tous les acteurs impliqués ;
- > mettre à disposition une information claire, complète et accessible en matière de cours de langues locales et de tests des niveaux langagiers en français et allemand.

Orientations prévues :

1. Poursuite des prestations actuelles et consolidation du dispositif d'apprentissage des langues locales (cours et ateliers de sensibilisation de français et d'allemand).
2. Renforcement de la COLAMIF (y compris formation continue).
3. Evaluation de la création d'un fonds de soutien à l'accès aux tests de niveaux langagiers (concernant l'octroi d'un permis de séjour).

3.3. Aptitude à la formation et employabilité

Les notions d'aptitude à la formation et d'employabilité dépendent de 2 facteurs : 1. Individuels : compétences, santé et bien-être, situation familiale, rapport au travail, accès aux ressources, adaptabilité, mobilité, etc. ; 2. Externes : offre et demande, contexte démographique, etc. Pour être pertinentes, les politiques d'intégration de ce domaine doivent cibler les bénéficiaires, les réseaux de soutien et de formation et les entreprises. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > renforcer les prestations menant à la formation professionnelle, aux hautes études et à l'emploi ;
- > mobiliser l'expérience des spécialistes du placement et celle des populations de la migration ;
- > récolter des informations auprès des partenaires économiques sur la gestion de la diversité et la prévention des discriminations ;
- > tenir compte des besoins propres de certains groupes cibles défavorisés sur le marché de l'emploi, notamment les femmes, les jeunes et les personnes qui cumulent différents facteurs de risque.

Orientations prévues :

1. Consolidation, développement et accessibilité du dispositif existant (conseil spécialisé, programmes préprofessionnels, structures de formation appliquées, jeunes arrivés tardivement).
2. Campagne de communication, notamment sur la non-discrimination (p. ex. mobilisation de personnel étranger dans un contexte de pénurie en main-d'œuvre).
3. Récolte de données sur les enjeux en lien avec la discrimination dans le monde du travail (identification d'axes d'actions pour faire face à cette problématique de société).
4. Impulsion de mesures en lien avec le développement durable et la santé (p. ex. dans le cadre de développements de projets de formation et de mesures d'intégration).

3.4. Petite enfance

La période de la petite enfance (0-8 ans) pose les bases d'un apprentissage pour la vie et de l'acquisition de compétences émotionnelles, sociales, créatives, motrices et cognitives. Les mesures d'encouragement précoce – y compris l'acquisition de compétences langagières – contribuent au développement global des enfants et à l'équité des chances. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > maintenir et développer une offre de qualité et décentralisée ;
- > renforcer la coordination des professionnel-le-s concerné-e-s aux niveaux cantonal et régional ;
- > sensibiliser les communes et les régions aux enjeux qui favorisent le développement global durant la petite enfance ;
- > mettre à disposition une information claire assurant l'accessibilité aux offres. Pour le public du domaine de l'asile et des réfugiés, soutien spécifique d'accompagnement vers les prestations.

Orientations prévues :

1. Consolidation des prestations et professionnalisation du dispositif (p. ex. mandats, appel à projets, subventionnements de structures spécialisées, formations en lien avec la diversité).
2. Sensibilisation des communes/régions (via le futur concept cantonal d'encouragement précoce).
3. Création d'un bon pour augmenter l'accessibilité aux prestations (p. ex. pour public vulnérable).

3.5. Vivre ensemble et participation

Reconnaître les besoins et les compétences des personnes issues de la migration, développer des projets favorisant accès aux offres, rencontres et contacts sociaux, stimuler le bénévolat, la « citoyenneté » et les collaborations avec les communes et la société civile : ces actions constituent le fondement de ce domaine. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > inciter des processus collectifs, co-construits et participatifs ;
- > valoriser les ressources et la prise en compte des besoins de chacun-e ;
- > consolider le partage de savoirs, les échanges et la mise en réseau des acteurs du terrain.

Orientations prévues :

1. Soutien d'initiatives locales et d'espaces multiculturels (y compris appel à projets ciblé et poursuite du programme « Communes sympas »).
2. Mise en réseau et partage des savoirs (p. ex. valorisation de l'offre existante, synergie des acteurs du terrain, maison des associations, valorisation du bénévolat, accès à la culture).
3. Conseil et accompagnement vers des prestations d'agir ensemble (p. ex. mesures pour favoriser la participation de tous les publics issus de la migration).

3.6. Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Pour prévenir le racisme et améliorer la représentativité des minorités au sein de la société, une collaboration étroite et active avec les autorités et les structures ordinaires est indispensable. Parallèlement, les personnes subissant du racisme doivent bénéficier d'une offre de conseil accessible et adaptée. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > développer la non-discrimination au niveau structurel ;
- > consolider le centre de conseil pour victimes et témoins de discriminations ;
- > donner la parole aux personnes concernées pour visibiliser leurs expériences ;
- > favoriser l'émergence de projets/partenariats et stimuler les échanges entre les acteurs concernés.

Orientations prévues :

1. Promotion de la formation et de l'autoréflexion en lien avec la diversité et la protection contre les discriminations (p. ex. à l'intention de services étatiques/institutionnels).
2. Renforcement de l'offre et de l'accessibilité de conseil pour les victimes et témoins de discriminations (par le biais d'Info-Racisme Fribourg).
3. Soutien et développement d'actions de sensibilisation et de réflexions (p. ex. Semaine contre le racisme, appel à projets, organisation d'événements, enquête auprès du personnel de l'Etat).

3.7. Interprétariat

Trois mots-clés guideront les actions dans ce domaine : ancrage, accès et qualité. Les objectifs du PIC 3 en la matière sont les suivants :

- > Les structures ordinaires (domaines de l'asile et des réfugiés, justice, sécurité, éducation, social et santé, etc.) sont sensibilisées à l'importance du recours à des interprètes qualifiés ;
- > Elles sont informées des normes de qualité, impossibles à atteindre sans soutien à la formation de base et continue des interprètes.

Orientations prévues :

1. Poursuite du mandat avec « se comprendre » (double focus : formation et assurance qualité).
2. Sensibilisation des structures étatiques à l'inscription de l'interprétariat dans les budgets ordinaires (rappel de la plus-value de l'interprétariat et des coûts induits par son non-recours).

4. Finances

Deux systèmes de financement s'appliquent à la mise en œuvre du PIC 3. La première concerne les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés. La Confédération verse au canton un forfait d'intégration de CHF 18 000 par décision effective. La seconde s'applique à l'encouragement de l'intégration et de la prévention du racisme au sens large. Dans ce cadre, une subvention fédérale de CHF 32 millions est répartie entre les cantons selon une clé de répartition. Pour la période 2024-2027, la part du canton de Fribourg s'élève à CHF 1 053 845. Par rapport au PIC 2bis, celle-ci a baissé de CHF 94 381. Le canton participe à même hauteur à la mise en œuvre du PIC 3 sous forme directe (CHF 594 381) et indirecte par la comptabilisation de prestations existantes (CHF 459 464).

5. Conclusion

Le déploiement du PIC 3 se situe à un tournant : dix ans après le premier PIC, les événements liés au mouvement *Black Lives Matter*, le Covid, les conflits en Ukraine et à Gaza, la crise climatique ou encore l'émergence de nouveaux enjeux identitaires nécessitent un repositionnement face à certaines pratiques actuelles. Un autre aspect fondamental consiste à répondre au plus près aux besoins et attentes d'une société qui continue à évoluer et se diversifier.

Durant la construction du PIC 3 avec les acteurs concernés, les axes stratégiques développés par l'Etat de Fribourg ont été plébiscités. Ils constituent des éléments essentiels et des indicateurs qui permettront d'évaluer les effets du PIC 3 dans ses multiples champs d'action. Avec le PIC 3, l'Etat de Fribourg se dote d'un cadre de référence et d'action en matière d'intégration et de prévention du racisme – solide, souple et capable de répondre aux multiples défis de ce domaine.